

OZOIR PLONGEE

FICHE D'ENGAGEMENT DU MONITEUR DE PLONGEE ou du responsable de l'association (membres du CA dans les limites de ses prérogatives)

APPLIQUABLE A PARTIR DU 1^{er} juillet 2020

Je soussigné m'engage à suivre le protocole imposé par l'association OZOIR PLONGEE – club fédéral FFESSM n° 07 77 0561 – dans le but de pouvoir encadrer toutes les activités que le club propose tant techniques que théoriques.

Je m'engage à :

- ❖ **Remplir et signer l'« Auto-questionnaire pratiquant/encadrant avant la reprise des activités subaquatiques dans le contexte de la pandémie au Covid 19 »,**
- ❖ **Confirmer les engagements du plongeur (protocole issu de la « Fiche d'engagement du plongeur »),**
 - **Suivre le protocole sanitaire mis en place par les services de la Mairie d'Ozoir la Ferrière pour pouvoir utiliser le bassin de la piscine, à savoir :**
 - ✓ Respecter le sens de circulation unique (suivre le fléchage / la signalétique),
 - ✓ Utiliser uniquement les cabines individuelles à usage mixte, les vestiaires collectifs étant condamnés,
 - ✓ Utiliser les distributeurs de savon dans les douches,
 - ✓ Porter un maillot de bain propre, non porté avant l'arrivée à la piscine,
 - ✓ Me nettoyer les mains à l'entrée et à la sortie de la piscine avec du gel hydro alcoolique disponible à l'entrée et à la sortie,
 - ✓ Respecter la distanciation physique et les gestes barrières au sein de l'établissement sportif.
 - ✓ Ne pas utiliser les distributeurs de boissons et produits aquatiques,
 - ✓ Ne pas utiliser les sèche-cheveux,
 - ✓ Ne pas utiliser de matériel appartenant à la ville (planches, frites, etc.)
 - ✓ Ne pas utiliser les casiers des vestiaires – les sacs doivent être déposés au bord du bassin,
 - ✓ Ne pas utiliser la mezzanine de la piscine.

OZOIR PLONGEE

- **Suivre la « Stratégie nationale de déconfinement / reprise des activités sportives – Etudes et sports sous-marins :**
 - ✓ Ne pas pratiquer d'apnée statique collective – contact avec le binôme,
 - ✓ Produire un CACI – Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la plongée en scaphandre – avant toute activité, pour les personnes ayant présenté les signes cliniques d'infection au Covid 19 ou ayant fait l'objet d'une détection virale par prélèvement,
 - ✓ N'inviter personne autre que des pratiquants de la plongée licenciés – sauf baptêmes de plongée,
 - ✓ Désinfecter mon matériel personnel avant la pratique de toute activité dans l'enceinte de la piscine,
 - ✓ Avant la plongée, systématiser le rinçage du masque en pleine eau.
 - ✓ Maintenir le détendeur en bouche et le masque sur le visage dans les différentes phases (mise à l'eau, déplacement en surface, remontée au bord),
 - ✓ Suivre les recommandations de la « Fiche de désinfection Ozoir Plongée » affichée à l'entrée du local technique.
- **Et de façon générale :**
 - ✓ Ne pas stationner à plus de 4 personnes dans l'entrée de la piscine, toute discussion devra se faire à l'extérieur des locaux de la piscine,
 - ✓ Signer la fiche d'inscription et tous les autres documents associés demandés,
 - ✓ Suivre scrupuleusement les horaires d'entrée et de sortie, en particulier au niveau des douches et des vestiaires ; pendant les périodes de vacances scolaires, les entrées se feront au fur et à mesure, en fonction de la disponibilité des cabines,
 - ✓ Utiliser, et donc apporter, un stylo personnel dans le cas où des documents sont à signer et donc nécessairement à la séance de reprise d'activité,
 - ✓ Ne pas entrer dans le local technique sauf si l'on y est invité,
 - ✓ Suivre à la lettre les briefings des moniteurs concernant l'organisation des plongées,
 - ✓ Suivre le sens de circulation dans le bassin – sens contraire des aiguilles d'une montre,
 - ✓ Ne pas pratiquer d'échange d'embouts de détendeur,
 - ✓ Utiliser son détendeur personnel ou prêté par Ozoir Plongée ; comme le reste du matériel il devra être nettoyé avant de venir à la piscine, avec du savon et une brosse, comme par exemple une brosse à dents, pendant 1 minute, puis séché pendant au moins trois jours ou désinfecté à l'aide d'alcool pulvérisé.
 - ✓ Dans le cas d'un prêt de détendeur par le club, le prêt devra être enregistré sur le registre dédié, par le responsable du matériel ou toute personne mandatée, et une fiche de prêt devra être complétée. Le plongeur est alors entièrement responsable de ce matériel et s'engage à dédommager le club en cas de perte ou de dégradation,
 - ✓ N'utiliser, si possible, que 4 douches dans chaque partie commune (hommes et femmes), en laissant la douche intermédiaire libre ; se doucher rapidement afin d'éviter l'attente des autres plongeurs,

OZOIR PLONGEE

❖ **Respecter les directives gouvernementales prescrites dans la « Stratégie nationale de déconfinement / reprise des activités sportives – Etudes et sports sous-marins » concernant les encadrants :**

• **Mesures générales :**

- ✓ Exclure les activités d'apnée statique collective – contact avec le binôme,
- ✓ Ne pas encadrer, en association avec d'autres moniteurs, des groupes de plus de 10 plongeurs,
- ✓ M'assurer de l'adaptation de la chaîne d'accueil, des circulations dans les locaux et les vestiaires autorisés par la structure, aux règles d'effectifs et de distanciation en supprimant notamment les croisements,
- ✓ Organiser les rendez-vous sur site d'embarquement ou de pratique pour limiter l'utilisation de véhicules collectifs – par exemple pour se rendre en fosses,
- ✓ Réaliser les briefings dans les espaces extérieurs (fosses) ou en cas d'impossibilité, en observant les règles de distanciation (1 mètre entre chaque pratiquant),
- ✓ Adapter ou supprimer les épreuves et mises en situation impliquant l'échange ou le partage de matériel.

• **Accueil des pratiquants**

- ✓ Favoriser les procédures sans contact - envoi préalable de documents par courriel
- ✓ Utiliser les outils numériques pour la délivrance des brevets ou attestations
- ✓ Désinfecter systématiquement les locaux et matériels selon les fréquences appropriées, sauf en ce qui concerne les lieux communs de la piscine ou des fosses qui sont nettoyées par le personnel municipal,
- ✓ Limiter l'accueil aux seuls pratiquants licenciés et aux baptêmes.

• **Equipement des pratiquants**

- ✓ Favoriser le recours aux équipements personnels (avec information préalable sur la nécessaire désinfection préalable des matériels)
- ✓ Rincer et décontaminer systématiquement les matériels mis à disposition des utilisateurs (combinaisons, gilets, détendeurs, tubas, masques, poignées de bouteille, robinetterie...) dans le respect des préconisations de la fédération, adaptées aux circonstances

OZOIR PLONGEE

- ✓ Informer les pratiquants de la nécessité de se munir d'une bouteille d'eau ou gourde personnelle - Dispositions particulières à la plongée
 - ✓ Eviter les simulations « à sec » qui pourraient générer des contacts entre plongeurs et/ou avec l'encadrement
 - ✓ Maintenir le détendeur en bouche et le masque sur le visage dans les différentes phases (mise à l'eau, déplacement en surface, remontée à bord ou au bord)
 - ✓ Avant la plongée, systématiser le rinçage du masque en pleine eau (suppression des récipients à usage collectif)
 - ✓ Adapter dans le sens d'une plus grande sécurité les paramètres chiffrés servant à planifier la plongée (autonomie en air, saturation, durée maxi d'immersion, profondeur maxi, DTR)
 - ✓ Procéder aux opérations de gonflage des bouteilles dans des zones sécurisées (périmètre installé autour de la prise d'air, opérateur muni de gants et masque, zone interdite d'accès)
- **Transport en bateaux**
 - ✓ Rincer et désinfecter systématiquement les parties « communes » avant le départ en activité (rampes de remontée, tableaux de bord, mains courantes...)
 - ✓ Adapter le nombre de groupes à l'embarcation dans le respect des obligations réglementaires
 - ✓ Réserver l'accès à la cabine au seul pilote ou équipage du bateau
 - ✓ Espacer les mises à l'eau des pratiquants et des palanquées pour éviter tous contacts sur le bateau
 - ✓ Espacer les remontées à bord sur le bateau en fin de plongée
- **Formation théorique**
 - ✓ Recourir aux formations à distance et utiliser les outils numériques (e-learning, supports dématérialisés...)
 - ✓ Si les cours en présentiel sont indispensables, réduire le nombre d'élèves pour permettre le respect des règles sanitaires générales, ne pas utiliser de supports papier et procéder au nettoyage et à la désinfection des locaux après chaque séquence

OZOIR PLONGEE

❖ **Suivre les principes de désinfection des embouts prescrits la FFESSM :**

Dans tous les cas, la solution de désinfection utilisée devra respecter la norme EN 14476 (pouvoir virucide) et devra être compatibles avec les matériaux constitutifs des équipements de plongée. Elle devra être stockable facilement, utilisable sans danger par les personnes chargées de la manipuler et compatible avec le rejet dans le réseau local des eaux usées. L'utilisateur devra respecter les conditions d'emploi, la dilution et la durée de trempage précisés dans la notice technique d'utilisation.

La séquence devra associer les phases chronologiques suivantes :

- ✓ lavage à l'eau savonneuse avec brossage mécanique à l'aide d'une éponge,
- ✓ rinçage à l'eau douce en utilisant dans la mesure du possible un jet d'eau,
- ✓ désinfection par immersion dans un bac contenant la solution biocide,
- ✓ rinçage à l'eau douce impérative avant toute nouvelle utilisation.

Et de façon générale suivre les prescriptions indiquées dans la « Fiche de désinfection matériel » qui sont adaptées ou plus rigoureuses que les principes de désinfection des embouts prescrits par la FFESSM.

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : <https://ffessm.fr/>

En vous engageant par votre signature vous devenez un acteur de la santé de tous

Date

Signature